



Bureau d'inscription hypothécaire

En l'honneur d'Elizabeth Lettrai et Pierre-Jean Sirvain
maris, propriétaires domiciliés à Salambou, commune
de Laval, qui étaient domiciliés à l'époque de l'inscription
ci-après en la Personne et Étude de M^e Guérol avoué
domicilié à Epialon

Contre Pierre-Jean Lettrai propriétaire domicilié
à Colubou, commune de Laval,
Résultant de l'acte passé en date du 12. 9^{bre}
1848, enregistré à Laval le 28 avril 1848,
p^{er} 137 p^{er} 2^e et suivantes, aux droits de 218. 79^{fr} 10^{cs}
et portant vente par le dit Sirvain audit Jean Lettrai
son beau-frère, des droits d'Elizabeth Lettrai dans
la succession de feu Alexis Lettrai père. Le dit acte
transcrit au Bureau des hypothèques d'Epialon le 28
avril 1848 ; 2^e et 3^e un jugement rendu par le
Tribunal civil d'Epialon le 24 juin 1846 aussi
enregistré et expédié.

Capital restant dû sur la vente susnommée et
exigible en trois termes depuis le 25 mai 1848, et chacun des
deux tiers restants depuis l'époque de chacun
des deux années suivantes, L'ap^{er} 1762^{fr} 10^{cs}
francs et

Intérêts échus du passé et exigibles,
environ neuf cent quarante huit francs et 948^{fr}

Intérêts conservés par la loi ———— Mémoré

Frais et mise à exécution, environ quatre

vingt six francs et 90.

Total Deux mille huit cents francs

à ———— 2800^{fr}

Pour suite desquelles sommes les dits maris Sirvain
chaque comme les autres requièrent l'inscription
de l'hypothèque résultant des titres susnommés, sur tous
les biens présents et à venir de leur débiteur susnommé,
situés dans l'étendue du Bureau des hypothèques

reconnaissance	.. 18	
Droit fixe et dépôt	1.28	
Droit d'hypothèque	2.80	
Décime	.. 28	
Cinque	.. 80	
Total	5.01	
Brosse et Cinque	3.70	
	<u>8.71</u>	

Placé à l'annexe des bureaux
 Inséré au bureau des hypothèques
 d'exposition le ving-tre janvier 1864
 vol. 173 No 103 New pour tous
 droits cinq francs un centime
 Le Conservateur
 Dubou

18 janv. 1871 = vol. 230-36.

du 21 Janvier 1861.
 Monsieur le Ministre
 de l'Instruction Publique
 et des Beaux-Arts
 Paris.
 Monsieur le Ministre,
 J'ai l'honneur de vous adresser
 ci-joint le rapport que
 vous m'avez demandé
 par votre lettre du 15
 courant.
 Je vous prie d'agréer,
 Monsieur le Ministre,
 l'assurance de ma haute
 et respectueuse considération.